https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article401



Charte de déontologie

- Textes - Publics - Public en situation de handicap -

Date de mise en ligne : vendredi 7 mars 2008

CHARTE DE DÉONTOLOGIE pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

Par définition, l'intégration signifie " faire entrer dans un tout ". Pour la personne handicapée, les vacances et les loisirs constituent un moyen, un moment, un lieu particulièrement propice à cette intégration. La volonté des signataires est de faire en sorte que la personne handicapée puisse préparer et vivre ses vacances (circuler, dormir, manger, participer...) parmi les autres vacanciers.